

Arrêté du 24 mai 2011 relatif aux conventions permettant l'accueil d'internes effectuant des stages en dehors de leur centre hospitalier universitaire de rattachement

24/05/2011

Cet arrêté précise que, lorsqu'un interne effectue un stage en dehors du centre hospitalier universitaire (CHU) de rattachement, qu'il s'agisse d'un stage hospitalier ou extrahospitalier, une convention doit être signée avec le CHU de rattachement de l'interne. Ce texte apporte également des éléments de précision sur le contenu de cette convention d'accueil laquelle règle les conditions dans lesquelles les parties prennent en charge les dépenses de toute nature concernant l'interne.